



VOIE GÉNÉRALE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Sciences économiques et sociales

ENSEIGNEMENT

SPÉCIALITÉ

QUELLES INÉGALITÉS SONT COMPATIBLES AVEC LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE LA JUSTICE SOCIALE ?

Les objectifs d'apprentissage des élèves sont strictement définis par les programmes.

Cette fiche pédagogique, à destination des professeurs, vise à les accompagner dans la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ni constituer un modèle, chaque fiche explicite les objectifs d'apprentissage et les savoirs scientifiques auxquels ils se rapportent, suggère des ressources et activités pédagogiques utilisables en classe et propose des indications bibliographiques.

Objectifs d'apprentissage

- Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XX^e siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.
- Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).
- Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libéralisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).
- Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

Retrouvez éducol sur



Problématique d'ensemble

Il existe une pluralité de critères qui permettent de définir ce qu'est une société juste ; parmi ceux-ci le type d'inégalités et le niveau de ces inégalités sont les plus fréquemment mobilisés. On observe une diminution des inégalités de revenu depuis le début du XX^e siècle jusque dans les années 1980, puis une augmentation ensuite. Pour contribuer à la justice sociale, les pouvoirs publics doivent-ils lutter contre cette montée des inégalités ? Toutes les inégalités sont-elles injustes ? L'idée même que des mesures de politique publique puissent rendre la société plus juste ne fait pas consensus. Elle est critiquée par des penseurs héritiers de Marx, qui considèrent que c'est le fondement même de la société capitaliste qui est injuste ou par un penseur comme Hayek qui dénonce « le mirage de la justice sociale » : seule une décision individuelle pourrait être décrétée juste ou injuste, or l'allocation des ressources ne procède d'aucune volonté individuelle ni même de la volonté d'un groupe d'individus. Il existe donc différentes conceptions de la justice sociale et l'action des pouvoirs publics n'est pas simple car elle s'exerce sous différentes contraintes.

Savoirs scientifiques de référence

Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XX^e siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.

Les évolutions des inégalités économiques depuis le début du XX^e siècle

On considère généralement que les inégalités économiques regroupent les inégalités de patrimoine et les inégalités de revenu.

Par exemple, si on choisit comme indicateur le « top 1 % », on observe une diminution des inégalités de revenu depuis le début du XXe siècle jusque dans les années 1980, puis une augmentation ensuite. Les différents pays développés suivent cette évolution, même si la remontée des inégalités est plus accentuée dans certains pays comme les États-Unis.

Source : Banque de France, [Rue de la Banque N°66, 2018](#)

Les inégalités de patrimoine, très importantes en France au début du XXe siècle, diminuent fortement jusqu'au début des années 1980. Les 10% les plus riches détiennent 85% du patrimoine en 1910, 50% en 1985. On assiste depuis à une hausse des inégalités de patrimoine, la part du top 10% ayant atteint 55% au milieu des années 2010. Cette hausse des inégalités est due en partie à la baisse de la part du patrimoine détenue par les 50% les plus pauvres à partir de 1990.

Comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif

Une inégalité est une différence entre individus ou groupes sociaux qui se traduit en termes d'avantages ou de désavantages.

Ainsi définies, les inégalités peuvent prendre différentes formes. Les avantages et désavantages peuvent être d'ordre économique (inégalités de revenus, inégalités de patrimoine). Les inégalités sur le marché du travail sont parfois également analysées comme des inégalités économiques. Les inégalités peuvent également être sociales lorsque les avantages et désavantages concernent les ressources sociales valorisées ; il s'agit des inégalités des chances, des inégalités culturelles, des inégalités face aux risques sociaux comme la maladie ou les accidents... Par exemple, en matière de santé, les inégalités sont fortement liées à la position sociale (qui influe sur le temps et la qualité de vie et conduit à des styles de vie particuliers), au niveau de diplôme (un homme diplômé du supérieur a une espérance de vie à 35 ans de 48,2 ans, soit 7,5 ans supérieure à celle d'un homme sans diplôme), au revenu et à l'origine sociale. De plus, les conditions de travail, l'exposition à la pollution... varient fortement en fonction de

l'activité professionnelle, donc selon la position sociale. L'exemple de la santé nous montre que les inégalités sont cumulatives.

Les inégalités économiques se renforcent mutuellement : les revenus permettent l'accumulation d'un patrimoine qui, lui-même, peut être source de revenus. Ces inégalités économiques génèrent elles-mêmes d'autres inégalités : territoriales, symbolique et politiques. Ainsi par exemple, les plus aisés vont pouvoir habiter les cœurs des métropoles dynamiques, équipées en réseaux (de transports, numériques...), les plus défavorisés vont être contraints à émigrer en périphérie... Les conditions de logement vont également diverger et avoir un impact sur de nouvelles inégalités, par exemple de réussite scolaire pour les enfants. Les catégories favorisées voient leurs avantages s'additionner et à l'opposé, les désavantages des classes populaires se renforcent mutuellement. Ce cumul des inégalités peut renforcer la polarisation de la structure sociale.

Les groupes sociaux sont eux-mêmes traversés par des inégalités : d'accès au marché du travail, de genre...

Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantile, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).

La mesure des inégalités est un enjeu important puisqu'il peut y avoir un décalage entre leur ressenti et leur réalité. La mesure des inégalités économiques peut être statique ou dynamique (lien entre revenu des enfants et revenu des parents).

Les mesures des inégalités économiques en statique

La courbe de Lorenz permet de représenter la concentration d'une variable dans une population donnée. Par exemple, pour le revenu, il s'agit de trier par ordre croissant les revenus de l'ensemble des habitants, puis de tracer la courbe avec en abscisse la part cumulée de la population et en ordonnée la part cumulée des revenus. Si la répartition est parfaitement égalitaire, alors la courbe de Lorenz sera une droite à 45 degrés ; cela signifie que les 10% les plus pauvres du pays gagnent 10% du revenu total, que les 40% les plus pauvres gagnent 40% du revenu total par exemple.

Le coefficient (ou indice) de Gini est calculé en multipliant par 2 la surface de concentration, c'est-à-dire l'aire située entre la bissectrice et la courbe de Lorenz de répartition de la variable (revenu, patrimoine). C'est un indicateur compris entre 0 (distribution parfaitement égalitaire) et 1 (inégalité extrême où un ménage possède 100% du revenu ou du patrimoine). L'intérêt de cet indice est de synthétiser en un chiffre le niveau des inégalités. Mais sa principale limite est qu'il ne prend pas en compte la répartition des

Retrouvez éducol sur



revenus (ou du patrimoine) au sein de la population étudiée. Par exemple, un indice de Gini de 0,5 peut correspondre à deux répartitions très différentes du revenu.

Les indicateurs de dispersion que sont les différents quantiles sont également utilisés. Ainsi, il est possible de calculer différents rapports inter-quantiles comme les rapports inter-déciles : D9/D1 donne le coefficient multiplicateur entre le plafond des 10% les plus pauvres et le plancher des 10% les plus riches ou encore le rapport D9/D5 ou D5/D1 qui permettent les comparaisons par rapport à la médiane. Une limite de l'utilisation des fractiles est que l'on ne connaît pas les dynamiques à l'intérieur des déciles.

Il est aussi possible d'utiliser le top 1% pour aller au-delà des 10% les plus riches et analyser plus finement ce qui se passe au niveau des très hauts revenus ou des très hauts patrimoines. Par exemple, cela permet de remarquer que c'est avant tout la forte diminution de la part du patrimoine total possédée par les 1% les plus riches entre 1900 et 1980 qui contribue à la diminution des inégalités de patrimoine sur cette période et que de 1990 à 2015, l'augmentation des inégalités de patrimoine est due essentiellement à la forte augmentation de la part du patrimoine possédée par les 1% les plus riches.

Un indicateur des inégalités économiques en dynamique : la corrélation du revenu parents-enfants

La question de la reproduction des inégalités de revenu d'une génération à l'autre se pose aussi. Celle-ci est due à la transmission du patrimoine mais aussi du capital culturel et social entre générations.

L'observation des déciles de niveau de vie selon l'origine sociale des individus permet de rendre compte des inégalités économiques dynamiques. Ainsi, le graphique suivant (note d'analyse de France Stratégie – juillet 2018) révèle une corrélation certainement positive entre les revenus des parents (plus exactement leur position sociale) et ceux de leurs enfants. Par exemple la part des enfants d'ouvriers décroît de manière continue à mesure que l'on progresse dans la hiérarchie des revenus. À l'inverse, les enfants de cadres supérieurs sont surreprésentés parmi les 10 % les plus aisés.

L'indicateur de la corrélation du revenu parents-enfants peut être mesuré par « l'élasticité intergénérationnelle des revenus », c'est-à-dire la différence en pourcentage du revenu des enfants qui est associée à une différence de 1% du revenu des parents.

Une élasticité intergénérationnelle de 0,5 signifie que si l'on considère les parents dont le patrimoine se situe à 100% au-dessus de la moyenne de leur génération, leurs enfants seront en moyenne situés à 50% au-dessus de la moyenne de la leur.

Habituellement, l'élasticité prend des valeurs comprises entre 0 et 1. Lorsque l'élasticité est à 0, les enfants ne tirent aucun avantage à avoir un parent en bonne position dans la distribution des richesses et la mobilité est parfaite. À l'inverse, une élasticité égale à 1 montre que la conservation des positions est parfaite et la hiérarchie des positions se reproduit à l'identique.

À partir de différentes études, Miles Corak (2006, 2016) synthétise les principaux résultats moyens trouvés pour la valeur de l'élasticité : 0,41 pour la France, 0,15 pour le Danemark et 0,5 pour le Royaume-Uni.

On observe dans tous les pays une tendance de retour à la moyenne, ce qui signifie que même si l'on a bien une corrélation positive entre le revenu des parents et celui des enfants, d'une génération à l'autre, le revenu des enfants se rapproche de la moyenne des revenus de la génération. Cette corrélation entre revenu des parents et revenu des enfants et l'effet du retour à la moyenne peuvent donc indiquer le nombre de générations nécessaires pour qu'un individu atteigne le niveau de vie moyen de sa génération.

Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libéralisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict)

Il existe une inégalité s'il est possible d'établir l'existence d'un avantage ou d'un désavantage significatif associé à une ou plusieurs différences dans l'accès aux biens matériels et symboliques valorisés par la société. Constater et expliquer ces inégalités (approche positive) doit être distingué du jugement de valeur qu'on pourrait porter sur elles (approche normative). La possibilité d'un tel jugement suppose de définir des critères permettant de dire ce qui doit être égal ou pas (quelle(s) égalité(s) ?) et, une fois certaines formes d'inégalités éventuellement admises, il faut encore définir leur ampleur légitime. Ces critères sont ceux étudiés par la théorie de la justice sociale. La justice sociale peut être définie comme « l'ensemble des principes qui régissent la définition et la répartition équitable des droits et des devoirs entre les membres de la société » (Arnsperger et Van Parijs, 2003, p.10).

Les différentes formes d'égalité

L'égalité des droits est le principe selon lequel tous les individus sont égaux devant la loi, celle-ci étant la même pour tous. Ils bénéficient des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs. Toutes les positions sociales, qu'elles soient valorisées ou non, sont ouvertes à la concurrence sur la base de règles, en principe, objectives, connues et les mêmes pour tous. L'égalité des droits est largement reconnue dans les sociétés démocratiques.

Retrouvez éducol sur



L'égalité des chances est le principe selon lequel la situation sociale acquise par les individus est indépendante de la situation sociale héritée. Si l'égalité des chances est un idéal incontournable dans une société démocratique, son éventuelle réalisation ne suffirait pas à produire l'égalité des situations. En effet, une société dans laquelle la situation sociale des plus pauvres ne serait pas héréditaire pourrait tout de même admettre des inégalités économiques et sociales extrêmement importantes.

L'égalité des situations se définit par une répartition uniforme des ressources valorisées (revenu, patrimoine, etc.) entre les membres d'une société. Une plus grande égalité des situations suppose de resserrer la structure des positions sociales par la réduction des inégalités associées à ces positions, qu'il s'agisse d'inégalités de revenu, de conditions de vie, d'accès aux services, de sécurité, etc. Elle renvoie donc au principe de l'égalité des places (F. Dubet, 2010) qui vise à réduire les écarts entre les positions sociales des individus.

Différentes conceptions de la justice sociale

Pour l'utilitarisme, la société juste est celle dans laquelle la somme des utilités (ou bien-être) de chacun de ceux qui la constituent est la plus élevée possible. Parmi les utilitaristes, on peut citer Bentham, John Stuart Mill, mais aussi Smith et plus tard les économistes néoclassiques comme Pareto et de l'école du bien-être comme Pigou ou Musgrave.

L'optimum est atteint lorsqu'il est impossible d'ajouter une satisfaction à un individu sans réduire la satisfaction d'un autre individu. Dans ce cadre, la justice sociale est indépendante du degré d'inégalité et la réduction de la pauvreté n'est un objectif que lorsqu'elle permet d'augmenter la satisfaction globale. L'utilitarisme est conséquentialiste : une action, une politique... doit être jugée sur la base des conséquences qu'elle entraîne.

L'approche libertarienne de la justice est le produit d'un mouvement philosophique hérité de Locke (1690), puis du courant économique « autrichien ». Bien qu'on puisse – comme l'a fait Hayek (1976) – récuser l'idée de justice sociale au seul bénéfice des intérêts privés, l'attachement du libertarisme au droit naturel et à la dignité des individus n'interdit pas de raisonner en termes de justice, dès lors qu'on assimile celle-ci à l'idée de liberté. Pour le libertarisme, une société juste est une société qui respecte les libertés individuelles et les droits de propriété. Le seul rôle de l'État est de garantir cette liberté et les droits de propriété.

L'égalitarisme libéral s'incarne dans la figure et l'œuvre du philosophe John Rawls (1971). Selon lui, la justice est « la première vertu des institutions sociales » (Rawls, p. 29). Pour l'égalitarisme libéral, une société juste est une société dans laquelle les biens premiers sociaux sont répartis de manière équitable entre ses membres, compte tenu du fait que ceux-ci sont inégalement dotés en biens premiers naturels. Rawls distingue trois types de biens premiers sociaux :

- les libertés fondamentales (libertés politiques, liberté de pensée et d'expression, liberté de la personne et propriété de soi) ;
- l'accès aux diverses positions sociales ;
- et les avantages socio-économiques attachés à ces positions (revenu/richeesse, pouvoir, « bases sociales du respect de soi », loisir).

Retrouvez eduscol sur



L'attribution équitable des biens premiers sociaux impose le respect de trois principes essentiels et hiérarchisés :

- égale liberté (les libertés fondamentales sont garanties à chaque individu au niveau le plus élevé possible compatible avec les mêmes libertés pour tous) ;
- égalité équitable des chances (à talent donné, les individus doivent disposer d'une égale possibilité d'accès aux fonctions et positions sociales désirées) ;
- le principe de différence (les avantages socio-économiques attachés aux positions sociales doivent être distribués en vue de procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus défavorisés de la société).

Les trois approches précédentes sont tolérantes – par principe – à l'égard de certaines inégalités économiques. C'est pourquoi l'égalitarisme strict s'inscrit en rupture avec la philosophie sous-tendue par ces trois conceptions. Dans cette conception, une société juste est une société dans laquelle les individus sont égaux. La réduction des inégalités doit donc être l'objectif de justice principal. Cette conception renvoie donc, par certains égards, à la pensée marxiste, sans, pour autant, se confondre avec elle. Pour Marx, une société « juste » – bien que son œuvre se réfère rarement à des considérations éthiques, serait en effet une société dans laquelle l'exploitation serait abolie et dans laquelle chacun pourrait puiser dans la richesse commune en fonction de ses besoins.

Articulation entre conceptions de la justice sociale et formes d'égalité

Les quatre conceptions de la justice sociale sont favorables à l'égalité des droits. Dans une approche libertarienne, une égale protection des seuls droits de propriété (sur soi-même et sur les biens matériels acquis par transfert volontaire) est légitime dans la mesure où, si elle est obtenue sans contrainte, elle garantit la plus grande liberté de tous. Pour le courant de l'égalitarisme libéral, l'égalité des droits fait partie des biens premiers sociaux : elle se confond, en effet, avec la reconnaissance des libertés fondamentales. Pour l'utilitarisme, l'égalité des droits – comme toute forme d'égalité – se justifie tant qu'elle a pour conséquence de maximiser le bien-être collectif (total ou moyen). Pour l'égalitarisme strict, les droits, quels qu'ils soient, sont inhérents à la personne humaine et leur respect est un impératif catégorique.

L'affirmation de l'égalité des droits n'implique pas sa réalisation effective. La recherche de l'égalité des chances peut être un préalable à un exercice effectif des droits.

L'égalitarisme libéral de Rawls est le principe de justice qui inspire le plus directement cette forme d'égalité en vertu du second principe sur lequel il repose, à savoir l'égalité équitable des chances. Pour le libertarisme, dans une société où les positions sont inégales, il est légitime de souhaiter que la distribution de ces positions ne se fasse pas de façon arbitraire mais sur la seule base des mérites individuels. L'égalité des chances est alors garantie par la liberté individuelle. Dans une optique plus utilitariste, l'objectif d'égalité des chances peut aussi être fondé sur la recherche d'une forme d'efficacité : en réservant les positions dominantes à des individus issus de certaines familles seulement, la société se priverait des talents des enfants de milieux moins favorisés. Pour l'égalitarisme strict, l'égalité des chances est garantie par l'égalité des situations.

Si, pour les libertariens, il ne faut pas chercher à réduire les inégalités de situation, dans une optique utilitariste, donc instrumentale, réduire ces inégalités ne saurait se justifier que par les conséquences positives induites sur le bien-être collectif ; une redistribution qui permettrait d'augmenter l'utilité totale est donc préconisée. Du

point de vue de l'égalitarisme libéral, l'égalité des situations n'est pas un objectif, mais il faut améliorer le sort des plus défavorisés. En revanche, l'égalité des situations est l'objectif principal de l'égalitarisme strict.

Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

L'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale

Seuls les impôts relèvent de la fiscalité au sens strict, les cotisations sociales relevant de la parafiscalité. En comptabilité nationale, il est d'usage de rassembler sous le terme de prélèvements obligatoires l'ensemble constitué des impôts, des taxes fiscales et des cotisations sociales. Ces prélèvements ont en effet en commun d'être versés à l'autorité publique (administrations publiques et Union européenne) et de ne pas faire l'objet d'une contrepartie directe (pas de liaison avec un bien ou service identifiable, contrairement au prix de marché).

On peut distinguer différents modes de calcul du montant des prélèvements. Ils se distinguent :

- par ce qui est taxé : le revenu, le patrimoine, les bénéfices, la consommation, l'héritage... c'est ce qui définit l'assiette, elle est calculée en soustrayant de ce qui est imposé les différentes déductions prévues par la loi ;
- selon le lien entre le montant payé et le niveau de l'assiette : le montant payé peut être proportionnel à l'assiette (c'est le cas des cotisations sociales ou de l'impôt sur les sociétés), progressif (le taux d'imposition augmente avec le montant imposé, c'est le cas de l'impôt sur le revenu) ou dégressif - comme on peut l'observer pour des prélèvements forfaitaires (le montant n'est pas lié au montant imposé et donc les faibles revenus sont en proportion plus taxés que les autres).

D'après l'INSEE, les prélèvements obligatoires représentaient en 2017, en France – hors cotisations sociales imputées aux employeurs –, 45% du produit intérieur brut (contre 30,3% en 1960). Les prélèvements obligatoires sont un outil de justice sociale dans le sens où ils peuvent réduire les inégalités en prélevant davantage sur les plus favorisés. La fiscalité est donc avec les services collectifs et la protection sociale un outil de la justice sociale.

La protection sociale recouvre « tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'existence d'un certain nombre de risques sociaux identifiés (santé, vieillesse, chômage, pauvreté...) » (Elbaum, 2008, p. 6). Selon les histoires et traditions nationales, la protection sociale peut verser des prestations contributives (logique d'assurance) ou non contributives (logique d'assistance). Les systèmes de protection sociale assurent une forme de redistribution : redistribution horizontale entre malades et bien portants par exemple et redistribution verticale des catégories favorisées vers les catégories qui le sont moins.

Un service collectif financé par l'impôt peut avoir des effets redistributifs sur les revenus des ménages et donc réduire les inégalités de situation. C'est ce qui se produit quand les ménages qui ont des revenus primaires faibles et contribuent donc peu ou pas au financement du service collectif, en bénéficient dans des proportions au moins aussi importantes que les autres ménages. Cette forme de consommation collective vient augmenter les sommes disponibles pour d'autres usages. Quand ce service collectif permet d'assurer l'égalité d'accès aux moyens de réussir, il assure en même temps une forme d'égalité des chances et contribue à l'égalité des situations.

La lutte contre les discriminations est aussi un instrument dont disposent les pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale. Elle passe d'abord par la loi et la réglementation (lois sur la parité par exemple). Elle peut aussi passer par la discrimination positive qui se définit comme un traitement préférentiel volontairement accordé aux membres d'une minorité traditionnellement désavantagée afin de compenser les désavantages associés à cette appartenance. Il s'agit d'une entorse à l'égalité de traitement.

La contrainte de financement

L'action publique s'exerce sous contrainte de financement.

Les dépenses des pouvoirs publics, qu'elles soient économiques ou sociales doivent être financées. Si elles sont financées par une augmentation de l'impôt, elles réduisent la demande et l'épargne des agents économiques. Elles peuvent aussi être financées par l'emprunt, mais dans ce cas elles risquent d'accroître la dette publique ; ce qui peut être plus ou moins contraignant en fonction du niveau des taux d'intérêt et de la croissance du PIB. Ainsi, la dette de l'État (y compris celle des organismes divers d'administration centrale) s'élevait, en 2018, à 81% du PIB courant. Au sens de Maastricht, c'est-à-dire en prenant en considération l'ensemble des administrations publiques, le taux d'endettement public représentait 98,4% du PIB courant (suite à la crise du coronavirus, ce taux a fortement augmenté).

L'emprunt public, c'est-à-dire l'accroissement de la demande de capitaux par l'État, en drainant l'épargne disponible et en provoquant la hausse des taux d'intérêt (loi de l'offre et de la demande sur le marché des fonds prêtables), risque d'évincer les entreprises du marché des capitaux (effet d'éviction sur l'investissement privé).

Le débat sur l'efficacité : la question de la réduction des inégalités

Il existe une forme de redistribution directe, celle qui opère des prélèvements sur les revenus primaires et distribue des revenus de transfert pour réduire les inégalités de départ. L'impact sur les inégalités résulte en partie du type de prélèvement (proportionnel, progressif ou dégressif). Du côté de la protection sociale, certaines prestations sont réservées aux ménages aux revenus les plus faibles (aides au logement, RSA, minimum vieillesse, etc) et depuis 2015 les allocations familiales sont modulées selon les ressources du foyer. Mais la couverture des risques par la protection sociale n'a pas toujours un effet de réduction des inégalités ; ainsi les dépenses de soins sont plus élevées chez les plus riches et les pensions de retraite sont fonction du niveau des revenus d'activité.

Pour mesurer l'ampleur de ce mouvement de redistribution, on peut comparer la courbe de Lorenz des revenus (ou du patrimoine) avant et après redistribution. Si la courbe de Lorenz après redistribution se rapproche de la droite de parfaite

égalité on peut considérer que la fiscalité et les transferts permettent d'assurer une redistribution. Il est également possible d'observer les rapports interquantiles avant et après redistribution. Les données de l'INSEE montrent que : avant redistribution, en 2018, le rapport D10/D1 indiquait que le niveau de vie moyen des 10% des ménages les plus aisés était plus de 22,2 fois plus élevé que celui des 10% les plus modestes ; après redistribution, ce rapport diminue et passe à 5,6. La redistribution contribue donc à réduire les inégalités de niveaux de vie.

Certaines inégalités restent toutefois importantes comme en témoignent l'explosion des très hauts salaires ou l'augmentation de la part des héritiers (depuis 1970, la part du patrimoine hérité n'a cessé d'augmenter dans le patrimoine total, passant d'environ 35% à près de 60% en 2010, renouant ainsi avec le niveau de l'après-guerre).

La fourniture de services collectifs, comme l'éducation, a des effets contrastés : elle contribue à une meilleure égalité des chances en principe, en favorisant un accès indépendant de l'origine sociale à certaines opportunités. Mais on peut discuter de ces effets en pointant l'inégal rendement des diplômes selon l'origine sociale. On peut aussi se demander si un poids élevé de la certification scolaire sur les carrières ne peut pas paradoxalement contribuer à la fois au développement des inégalités scolaires et à la reproduction sociale des inégalités. En effet, quand les élèves et leurs familles ont conscience que leur avenir social se détermine à l'école, la concurrence entre les élèves, entre les filières, entre les établissements, se trouve accentuée et les familles les moins bien dotées ne jouent pas à armes égales. Par conséquent, non seulement le poids du diplôme sur les inégalités de trajectoires professionnelles creuse les inégalités entre élèves, mais il accentue aussi la reproduction sociale des inégalités. Dans ce contexte, ceux qui sont dépourvus de diplôme voient leur sort relatif se dégrader. C'est d'autant plus vrai dans les pays où les systèmes de formation professionnelle initiale et tout au long de la vie sont moins développés.

Le débat sur la légitimité : la question du consentement à l'impôt

Avec la démocratie et le libéralisme qui caractérisent progressivement les États nationaux modernes, se pose la question du consentement à l'impôt : comment obtenir de la population l'acceptation de son paiement ?

L'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 précise : «Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés».

La légitimité de l'impôt repose d'abord sur la conviction partagée qu'il permet l'existence d'un État lui-même légitime, c'est-à-dire qui assure la protection des biens, des personnes et de leurs droits. L'administration fiscale doit montrer sa capacité à traiter le contribuable comme un usager du service public. Cela suppose, notamment, la recherche d'un consensus sur le niveau de prélèvements souhaitable, ainsi que la communication, l'éducation et la formation autour d'une bonne utilisation de l'argent public.

La participation des citoyens aux choix de finances publiques favorise le civisme fiscal : il existe une corrélation positive entre le pouvoir de décider et le respect des obligations fiscales.

Retrouvez éducol sur



La légitimité de l'impôt repose ensuite sur la conviction partagée que son poids est réparti de façon équitable et donc que chacun contribue en fonction de ses facultés. Les stratégies de contournement fiscal de certains (optimisation fiscale, voire fraude fiscale) peuvent être considérées comme l'effet d'un manque de consentement à l'impôt, mais elles peuvent aussi saper le consentement à l'impôt de ceux qui n'en profitent pas.

La perception des contribuables peut être aussi biaisée. Certains impôts, comme la TVA, sont considérés comme des impôts relativement indolores alors que leur poids est très important. Si l'impôt sur le revenu est si mal perçu en France, ce n'est pas en raison de son poids (uniquement 21% des recettes fiscales brutes de l'État en 2019 en France) mais bien en raison de sa complexité, de son manque de transparence et de son manque d'équité : les niches fiscales ne respectent pas le critère d'équité.

Une enquête sociologique, réalisée en 2016 et 2017 par Alexis Spire, sur le rapport à l'impôt et à l'État des différentes catégories sociales en France montre que le sentiment d'injustice fiscale est beaucoup plus répandu parmi ceux qui se trouvent en bas de l'échelle sociale et chez les petits indépendants. Ce sont souvent les ménages bénéficiaires des politiques sociales qui se montrent les plus critiques à l'égard des prélèvements. À l'inverse, les catégories les plus aisées adhèrent davantage au système fiscal. Il faut aussi noter que la résistance à l'impôt peut tout à fait coexister avec l'attachement à l'État. Pour Pierre Rosanvallon, il est nécessaire de « relégitimer l'impôt » en recherchant un accord collectif plus large sur les règles générales de justice sociale et de redistribution.

Le débat sur le risque d'effets pervers : la question des désincitations

Les mesures adoptées par les pouvoirs publics peuvent modifier les comportements des agents économiques et entraîner des effets non recherchés.

En premier lieu, en augmentant le prix des produits, une taxe entraîne une diminution des volumes échangés et donc une perte sèche d'utilité, une diminution du surplus (voir programme de la classe de première).

Ensuite, on peut examiner l'hypothèse d'un effet désincitatif des impôts (moindre incitation à travailler si les revenus du travail sont taxés, à épargner si on taxe l'épargne, à accumuler si on taxe le patrimoine ou les héritages, à consommer si on taxe certaines consommations...). Ainsi la courbe popularisée par Laffer à la fin des années 1970 montre que « trop d'impôt tue l'impôt » : en ordonnée le montant des recettes collectées grâce à l'impôt et en abscisse le taux d'imposition, on obtient une courbe en U inversé. Si le taux d'imposition est nul, les recettes sont nulles, même chose si le taux d'imposition est de 100 %. En effet, un taux de prélèvements obligatoires trop important dissuaderait les entreprises de produire et les individus de travailler. On pourrait y lire le taux d'imposition optimal, celui qui permet de maximiser les recettes fiscales. Mais cette courbe ne repose au départ sur aucune donnée empirique, elle ne fait que traduire en image les effets désincitatifs des impôts sur l'offre de travail. L'effet inverse, un effet-revenu, pourrait même être possible : l'agent cherche à maintenir son revenu total en augmentant le nombre d'heures travaillées.

D'un autre côté, les inégalités peuvent être un facteur d'émulation. Les incitations, notamment financières, encouragent les agents économiques à travailler et à produire davantage. Une trop forte égalisation des situations par la redistribution pourrait au contraire être désincitative. On parle de trappe à inactivité lorsque les chômeurs

n'ont pas d'intérêt à retravailler dans la mesure où ils considèrent le gain de revenu net occasionné par la reprise d'un emploi comme insuffisant. On parle aussi de trappe à pauvreté lorsque des personnes pauvres – souvent inactives – n'ont pas d'intérêt à rechercher du travail dans la mesure où elles profitent d'aides diverses.

Ressources et activités pédagogiques

Activité pédagogique 1 : Les outils de mesure des inégalités

Objectif : Comparer les inégalités de revenu et de patrimoine en France à partir de plusieurs instruments

Étapes et ressources préconisées

- Demander aux élèves de rechercher sur internet un graphique comprenant à la fois une courbe de Lorenz du patrimoine et du revenu. Lire les courbes. Comparer les inégalités de revenu avec les inégalités de patrimoine. Estimer les coefficients de Gini pour le revenu et pour le patrimoine.
- Comparer le patrimoine et le revenu selon les déciles : lecture des déciles, calcul et lecture du rapport interdécile.

Exemple, à partir des données de l'INSEE :

Données en euros pour les déciles	Revenu disponible par unité de consommation France métropolitaine (2017) ⁽¹⁾	Patrimoine brut en 2015 ⁽²⁾
D1	11 220	4 300
D2	14 190	12 900
D3	16 640	34 100
D4	18 900	94 900
D5	21 110	158 000
D6	23 440	215 800
D7	26 440	278 000
D8	30 610	374 000
D9	38 360	595 700
Rapport D9/D1	3.4	139
Indice de Gini	0,289	0,635

(1) [Distribution des niveaux de vie, Données annuelles de 2017 à 2017](#), INSEE, Statistiques et études

(2) [Les revenus et le patrimoine des ménages](#), INSEE, Dossiers de presse, Édition 2018

Retrouvez éducol sur



Activité 2 : Les conceptions de la justice sociale

Objectif : En lien avec le programme de la classe de première, comprendre que l'opinion du plus grand nombre quant aux questions relatives à la justice repose sur des conceptions rationnelles dont les sciences sociales peuvent rendre compte

Étapes et ressources préconisées

- Travail d'enquête à partir d'une distribution de revenus effectuée dans quatre sociétés fictives. L'enjeu est de demander aux répondants : Parmi les sociétés suivantes, laquelle vous paraît la plus juste ? On trouvera un exemple de cette démarche dans le livre de Boudon (2003, voir bibliographie).
- Après dépouillement et observation des résultats, une discussion pourra être engagée visant à faire émerger les critères de choix pour telle ou telle distribution de revenus.
- On pourra comparer les résultats obtenus avec les résultats de l'enquête originale menée par Frohlich et Oppenheimer aux États-Unis et en Pologne au début des années 1990.

Exemple de données possibles :

Société	A	B	C	D
Revenu gagné par l'individu le plus riche (€)	32 000	28 000	31 000	21 000
Revenu gagné par l'individu le plus pauvre (€)	12 000	13 000	14 000	15 000
Revenu moyen de la population (€)	21 600	20 000	21 200	18 200
Ecart-type (écart moyen par rapport au revenu moyen) (€)	8 792	5 612	6 760	2 588

Source : d'après Frohlich, Oppenheimer (1992), *Choosing Justice, an Experimental Approach to Ethical Theory*, Oxford, University of California Press. Repris dans Boudon (2003), p. 106.

Remarque : La société A correspond à une société utilitariste (maximisation de la moyenne), la société B est une société fonctionnaliste, sorte d'utilitarisme élargi (maximisation de la moyenne sous contrainte de dispersion), la société C correspond au type de distribution opérée dans la plupart des démocraties (maximisation de la moyenne sous contrainte de plancher), la société D est une société rawlsienne (maximisation du plancher sous contrainte de dispersion). Dans l'enquête de Frohlich et Oppenheimer, c'est la distribution C qui arrivait largement en tête des réponses, avec peu d'influence culturelle.

Retrouvez éducol sur



Activité 3 : Le rôle de l'école dans l'accès aux différentes formes d'égalité

Objectif : À partir de l'exemple de l'école, comprendre que l'égalité des chances et l'égalité des situations sont interdépendantes

Étapes et ressources préconisées

- Étudier les données mises en ligne par le sociologue Baptiste Coulmont (effectuer une recherche en utilisant les mots clés suivants : baptiste - coulmont – prénoms - bac). Pour utiliser les données les plus significatives déjà partiellement traitées, on pourra se reporter à un fichier réalisé sous tableur en cliquant [ici](#). Cette étape permettra de revenir sur la distinction corrélation/causalité et de remobiliser les connaissances des élèves relatives à la mobilité sociale. En fonction du temps et du matériel disponible, les corrélations pourront être construites par les élèves. On fera le lien entre les résultats observés et la notion d'égalité des chances.
- On pourra également travailler à partir de la note publiée par la DEPP en décembre 2019 relative au choix des enseignements de spécialité en classe de première. La DEPP fournit, via un tableur, les données sur lesquelles elle a travaillé. Elles sont accessibles [ici](#). On consultera avec profit l'onglet Figure 2, consacré au lien entre l'origine sociale et le choix de l'enseignement de spécialité, pour remarquer le choix très socialement marqué des mathématiques et de la physique-chimie.
- Étudier la corrélation entre égalité des situations et égalité des chances.

Source : graphique extrait de Dubet, F. (2010). *Les places et les chances : Repenser la justice sociale*. Seuil.

On voit que plus l'égalité des chances (abscisses) est forte, plus l'égalité des situations économiques (ordonnées) l'est également. En termes de savoir-faire, cette activité permettra de (re)mobiliser l'indice de Gini.

Retrouvez éduscol sur



Activité 4 : La progressivité de l'impôt et l'égalité des situations

Objectif : Comprendre le lien entre progressivité de l'impôt et conceptions de la justice sociale

Étapes et ressources préconisées

À partir du rapport de l'INSEE, France, portrait social, Édition 2019, téléchargeable [ici](#), on pourra étudier le tableau intitulé « Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2018 » en page 201, étude qui permettra de :

- remobiliser les outils de mesure de la dispersion (déciles, quintiles) ;
- expliciter le caractère progressif de la fiscalité ;
- faire le lien avec la notion d'égalité des situations, en la distinguant de l'égalitarisme strict.

Bibliographie et sitographie indicatives

Bibliographie

Lectures de base

Arnsperger, C., Van Parijs, P. (2003). *Éthique économique et sociale*. La Découverte. 123 p.
Il s'agit d'un petit ouvrage de synthèse, assez facile d'accès. La première partie de cette fiche en est grandement inspirée. On y trouvera l'exposé de trois conceptions de la justice (utilitarisme, libéralisme, égalitarisme libéral), plus une quatrième, le marxisme, les auteurs ayant choisi (cela peut être discuté) de considérer l'éthique marxiste comme une conception de la justice à part entière.

Collectif. (2007). *Quelle fiscalité pour quels objectifs ?* La Découverte. *Regards croisés sur l'économie (N°1)*, 273 p.

Ce premier numéro fait le tour de la question fiscale à travers une série d'entretiens et d'articles. Il est organisé en trois parties, consacrées, respectivement, à la nature du système fiscal, aux objectifs de la fiscalité et à la question de l'échelle de la fiscalité. On lira, en particulier, la première partie, et notamment l'entretien avec Pierre Rosanvallon et l'article d'André Barilari consacrés à la question de la légitimité et du consentement à l'impôt. La problématique de la justice fiscale est également abordée dans cette première partie avec l'interview de Serge-Christophe Kolm.

Dubet, F. (2018). *Le temps des passions tristes : Inégalités et populisme*. Seuil. 122 p.

Dans cet ouvrage, François Dubet identifie trois régimes d'inégalités : les ordres, les classes et les inégalités multiples. Fidèle au paradigme de la « sociologie de l'expérience », le sociologue montre que, au-delà de l'accroissement général des inégalités, traditionnellement mesuré par les statistiques, ce qui « compte » vraiment dans les représentations sur les inégalités, ce sont les « petites » inégalités vécues quotidiennement par les acteurs.

Retrouvez éducol sur



Dubet, F. (2010). *Les places et les chances : Repenser la justice sociale*. Seuil. 122 p.

Un petit ouvrage de cinq chapitres organisés de manière symétrique : l'égalité des places/sa critique/l'égalité des chances/sa critique/la préférence pour l'égalité des places. Une approche extrêmement claire des enjeux relatifs à l'égalité qui démontre l'interdépendance entre ces deux formes d'égalité, tout en soulignant la priorité à donner à l'égalité des places pour atteindre une véritable égalité des chances.

Pour compléter

Barilari, A. (2000). *Le consentement à l'impôt*. Les Presses de Science Po. 146p.

Boudon, R., (2003). *Raison, bonnes raisons*. PUF. 192p.

Dupuy, J.-P. (1997). *Libéralisme et justice sociale : le sacrifice et l'envie*. Hachette littératures. 374p.

Duvoux N. (2017). *Les inégalités sociales*. PUF. Collection *Que sais-je?* 128p.

Fitoussi J-P., Rosanvallon P. (1996). *Le nouvel âge des inégalités*. Seuil. 232p.

Galland O., Lemel Y. (2018). *Sociologie des inégalités*. Armand Colin. Collection *U Sociologie*, 352p.

Garbinti B., Goupille-Lebret J., Piketty T. (2018). *Income inequality in France, 1900-2014 : Evidence from Distributional National Accounts*. Journal of Public Economics. Volume 162, p63-77.

Garbinti B. et Goupille-Lebret J. (2019). *Inégalités de revenu et de richesse en France : évolutions et liens sur longue période*. Économie et statistiques (N° 510-511-512).

Garbinti B. et Goupille-Lebret J. (2018). *Inégalités de patrimoine en France : quelles évolutions de 1800 à 2014 ?* Rue de la Banque N°66.

Piketty T. (2015). *L'économie des inégalités*. La Découverte. Collection *Repères*, N°216, 128p.

Sitographie

Site de l'observatoire des inégalités : <https://www.inegalites.fr/>